



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 01.11.2018

Numéro de publication: SR01-0000000147

Cantons: GE, VD

Entité de publication:

Laurent Brechbuhl & Richard Rodriguez, Route de Malagnou 38, 1208 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus SDT Sàrl et Guillaume Bichet Sàrl avec Chocovor SA

Organisation transférante:

SDT Sàrl
CHE-406.402.445
Grand-Rue 42
1296 Coppet
Guillaume Bichet Sàrl
CHE-190.621.553
Grand-Rue 38
1296 Coppet

Organisation reprenante:

Chocovor SA
CHE-240.339.026
Grand-Rue 38
1296 Coppet

Publication de la fusion dans la FOSC: 19.10.2018

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.
19.01.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Chocovor SA
Grand-Rue 38
1296 Coppet